

# Création d'un "comité d'appui pour l'encadrement des pratiques non conventionnelles de santé"

**Mots-clés :** #établissements de santé #santé publique #soins de ville #psychiatrie #ministères #prévention #médecins #paramédicaux #patients-usagers #éthique-déontologie #accès aux soins #qualité-sécurité des soins #dépression-anxiété #e-santé #ministère-santé

PARIS, 9 mars 2023 (APMnews) - "Je vais lancer dans les toutes prochaines semaines le comité d'appui pour l'encadrement des pratiques non conventionnelles de santé (PNCS)", a annoncé la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, lors des premières Assises nationales de la lutte contre les dérives sectaires, organisées jeudi et vendredi par le ministère de l'intérieur.

La santé est toujours un terrain fertile pour les pratiques sectaires, ainsi que l'a encore démontré le rapport 2021 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), diffusé fin 2022 (cf [dépêche du 04/11/2022 à 14:33](#)).

"Les marchands de bonheur, de bien-être et de soins" ont d'ailleurs fait l'objet d'une table ronde jeudi lors de ces premières assises nationales, organisées sous la houlette de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur chargée de la citoyenneté.



En ouverture des assises, Sonia Backès, qui a d'ailleurs loué ce "premier événement politique d'ampleur depuis plus de 20 ans" sur les dérives sectaires, a cité "la santé publique" au rang des trois "enjeux" à relever en la matière, avec "l'ordre public" et "la cohésion sociale".

"Les pseudo-thérapeutes sont toujours plus nombreux. Ils exploitent les peurs et les fragilités, non dans le but de soigner mais dans celui de s'enrichir sur le dos de leurs victimes", a lancé la secrétaire d'Etat. "La naturopathie, le crudivorisme ou le jeûne hydrique... rien de tout cela ne guérit le cancer ni aucune autre maladie grave, d'ailleurs."

"L'actualité récente est venue illustrer les dérives qui touchent le secteur des pratiques de soins non conventionnelles, quand celles-ci prétendent être une alternative à la médecine conventionnelle. [...] Et il faut le dire et le redire encore, ces dérives en matière de santé conduisent parfois à la mort", a-t-elle rappelé.

## "Dresser une cartographie des PNCS"

A son tour, la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, a estimé à la tribune de ces assises que "nous n'avons d'autre choix que de réagir fermement face à ces dérives sectaires qui gagnent du terrain" en matière de santé.

"Ce qu'on appelle les 'pratiques non conventionnelles de santé', les 'PNCS', constituent désormais un objet bien identifié par les acteurs de santé publique. En revanche, toutes celles et ceux qui s'intéressent à la question reconnaissent que ces PNCS demeurent une catégorie floue dont on ne parvient pas à dessiner les contours", a-t-elle estimé.



"Elles sont souvent qualifiées, de façon hasardeuse, de médecines, soit 'alternatives', soit 'complémentaires', voire 'naturelles' ou encore 'douces'", a-t-elle noté. "Elles invoquent des fondements divers, selon qu'elles se raccrochent à la nature, à la biologie, aux énergies, etc."

La ministre a choisi de le définir "par ce qu'elles ne sont pas: elles ne sont pas reconnues au plan scientifique par la médecine conventionnelle; elles ne sont pas enseignées au cours de la formation initiale des professionnels de santé; elles ne font l'objet d'aucun enregistrement ou aucune autorisation des professionnels ou des activités".

Pour autant, "il y a un large spectre de pratiques bien réelles, auxquelles de nombreuses Françaises et Français ont recours", a-t-elle reconnu. "Quand l'OMS [Organisation mondiale de la santé] en dénombre plus de 400, d'autres travaux de recherche avancent qu'elles se compteraient en milliers."

"La difficulté avec ces grands ensembles qu'on ne sait définir, c'est que leurs frontières sont poreuses et promptes aux comportements déviants: c'est précisément ce qu'il se passe quand les dérives sectaires se mêlent aux PNCS", a poursuivi Agnès Firmin Le Bodo.

"On sait que certains praticiens, alors même que les activités qu'ils exercent ne sont pas intrinsèquement dangereuses pour la santé de leurs patients, portent un discours sectaire qui invite à se détourner des pratiques conventionnelles de santé. Plus encore, il arrive que certaines pratiques non conventionnelles portent en elles le rejet du soin conventionnel, ou pire encore, incitent à s'infliger un mal, comme des lésions cutanées ou un jeûne, au bénéfice d'un bien supposé et sont donc sectaires", a-t-elle décrit.

"C'est l'absence de cadre autour des PNCS qui autorise les dérives à bourgeonner, et c'est précisément ce qui justifie une action des pouvoirs publics", a-t-elle estimé. Il s'agit de "faire le tri entre ce qui doit être permis et ce qui représente une menace en matière de santé publique", a-t-elle expliqué.

Soulignant qu'un "groupe d'appui technique" au ministère de la santé, actif "entre 2010 et 2020", a notamment "posé les bases d'une politique de lutte contre les PNCS à visée thérapeutique dangereuses, et de repérage des pratiques prometteuses", Agnès Firmin Le Bodo a annoncé la reprise des travaux sous la forme, donc, d'un "comité d'appui pour l'encadrement des PNCS".

Il sera composé "d'experts historiquement investis sur le sujet" et d'"acteurs associatifs ou [...] collectifs de citoyens, comme le collectif NoFakeMed".

"L'une des principales missions qui lui sera confiée sera de dresser une cartographie des PNCS, qui devra aboutir à une classification afin que cessent, par exemple, de coexister sous cette appellation, et de façon indifférenciée, des dérives sectaires et des pratiques auxquelles ont recours des professionnels de santé en appui de l'exercice de leur art", a-t-elle défini.

Ce comité devra aussi oeuvrer à "l'amélioration des modalités de signalement, à la meilleure compréhension des réseaux de prescripteurs de ces pratiques" et à "l'élaboration d'une méthodologie de leur évaluation", a-t-elle complété.

## **"Concevoir un cadre technique et juridique"**

Agnès Firmin Le Bodo a appelé à concevoir un cadre technique et juridique qui "permettra d'organiser un système d'évaluation, de surveillance et de contrôle des PNCS en vue de sécuriser l'accès aux pratiques qui ne relèvent pas des dérives".

Logiquement, "les PNCS n'entrent dans le champ de compétence d'aucune agence ou autorité sanitaire", a-t-elle

observé. Et malgré l'existence de la Miviludes, "il n'existe pas, non plus, de circuit défini pour la remontée et la gestion des signalements des PNCS ayant un impact négatif sur la santé des patients".

La ministre a estimé que "la conception et le déploiement d'un dispositif permettant l'enregistrement des professionnels exerçant une PNCS" sera "un enjeu central et conditionnera notre capacité à contrôler l'exercice de ces pratiques".

De plus "l'inscription de la sensibilisation aux risques des dérives sectaires dans les formations initiales de tout professionnel de santé" pourrait "permettre la diffusion d'une culture de la précaution vis-à-vis des PNCS", de même que "le suivi des écoles et autres organismes de formation, notamment pour s'assurer qu'ils ne soient pas gangrenés par les discours sectaires".

En attendant, Agnès Firmin Le Bodo a insisté sur le rôle des "acteurs du soin" qui doivent "prévenir leurs patients des risques auxquels ils s'exposent en ayant recours à ces pratiques".

"Cela inclut également les plateformes numériques comme Google ou Keldoc, qui devront prendre leur part afin que les praticiens dangereux ne puissent garder pignon sur rue, à l'instar du travail déjà réalisé avec Doctolib sur le déréférencement des praticiens signalés à l'automne [cf [dépêche du 01/02/2023 à 18:20](#)]", a-t-elle signalé.

"Il faut dès à présent embarquer tous les partenaires, au premier rang desquels les collectivités territoriales, les associations et les ordres pour se structurer et apporter une réponse coordonnée à ces fléaux", a-t-elle encouragé.

vl/nc/APMnews

[VL6RR986Z]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2023 APM International - [www.apmnews.com/depeche/129227/393854](http://www.apmnews.com/depeche/129227/393854)/Création d'un "comité d'appui pour l'encadrement des pratiques non conventionnelles de santé"